

- Maroquinerie

Coloriste spécialisé teinture ou finissage

CQP



Missions

Professionnel de la couleur, mais aussi de la matière, le coloriste/teinturier en tannerie mégisserie intervient dans la mise au point de couleurs pour la teinture des cuirs. La teinture a pour but de colorer dans la masse le cuir après les opérations de tannage lors du corroyage.

- Recherche et détermine la formulation (recette) de la teinte, les quantités et les dosages adaptés soit à la teinture soit au finissage jusqu'à ce que le résultat réponde exactement à la commande.
- Elabore et met à jour les fiches recettes, assure la traçabilité et l'archivage des formules, des essais, des échantillons et des contrôles.
- Met en oeuvre le processus de production soit en teinture soit en finissage.
- Assure le contrôle de la conformité de la teinte en sortie de machine et procède, si nécessaire, à des ajustements de réglages des équipements ou de dosage des composants.
- Travaille dans le respect des procédures et des règles QHSSE (qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement).

Activités

- Réalisation des échantillons de teintures et gestion des recettes
- Mise en production en secteur teinture des cuirs. Préparation des formules de teintures.

Métiers liés

- Agent de finissage
- Corroyeur en tannerie
- Ouvrier tanneur
- Opérateur de tannage

CERTIFICATEURS

Fédération française tannerie mégisserie
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche maroquinerie - Fédération française de la maroquinerie (FFM)

CONVENTION COLLECTIVE

IDCC 2528 : Convention collective nationale de travail des industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse sellerie, gainerie, bracelets en cuir

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)



- Coloriste finition
- Opérateur finition
- Opérateur de production en tannerie-mégisserie
- Opérateur teinture



BC01 – Étudier les couleurs à partir d'échantillons ou de cahiers des charges, préparer et assurer un suivi des formules/recette de teintures pour les opérations en secteur teinture ou finissage des cuirs

- Assurer la documentation, le suivi et la traçabilité des teintures et des opérations à l'aide du système d'information de l'entreprise
- Lire la couleur, identifier les éléments nécessaires à sa fabrication, et réaliser des essais de mise au point
- Assurer la sécurité et prévenir les accidents lors de la manipulation des composants.

BC02 (spécialité) – Élaborer les formules de teintures et réaliser les opérations de mise en production en secteur teinture des cuirs.

- Préparer les formules de teintures selon les recettes spécifiées et les quantités nécessaires
- Régler les paramètres de production, surveiller et ajuster les processus de teinture pour garantir une production conforme et efficace.
- Assurer le contrôle qualité pour garantir la conformité avec les spécifications client.

BC03 (spécialité) – Élaborer les formules de teintures et réaliser les opérations de mise en production en secteur finissage des cuirs.

- Préparer les formules de finissage selon les recettes spécifiées et les quantités nécessaires
- Régler les paramètres de production, surveiller et ajuster les processus de finissage pour garantir une production conforme et efficace
- Assurer le contrôle qualité pour garantir la conformité avec les spécifications client.

Modalités d'évaluation

La certification est composée de 3 blocs de compétences dont 2 blocs optionnels au choix. Ces 2 blocs correspondent à 2 spécialités. Le candidat doit valider au minimum 2 blocs pour l'obtention du CQP dans son intégralité, quelle que soit la voie d'accès. Chaque bloc est certifiable, et donne lieu à une évaluation et à une validation. En cas de validation partielle de la certification, une attestation est délivrée à chaque candidat. En cas de validation totale, le document officiel est délivré à chaque candidat. Dans le cas d'une forme progressive dans laquelle le candidat se forme et valide le CQP bloc par bloc un délai de 1 an (+ 6 mois à titre dérogatoire) est fixé pour valider l'ensemble des blocs du CQP (en référence à la date inscrite sur chaque attestation de validation partielle).
